

« La plupart des mariages ressemblent à ces régions tempérées où le baromètre oscille entre la tempête et le beau fixe, les oscillations peuvent être désagréables, mais non pas jusqu'à nous donner l'envie de quitter nos heureux climats pour nous réfugier aux pôles, aux tropiques ou à l'équateur. »

Sur qui, d'ailleurs, doit peser la responsabilité des situations tendues ou violentes qui se rencontrent exceptionnellement ? Presque toujours sur ceux mêmes qui en souffrent. A l'origine de ces situations, se trouve la plupart du temps une faute ; et il cite l'aveu d'un des principaux tenants du divorce.

Il y a peu d'innocents parmi les époux malheureux. Mais s'il y en a pourtant ? Ici encore l'orateur revient à ce grand principe qu'il a posé dès le début, et qui déclare et soutient toute son argumentation : l'indissolubilité du mariage est une loi générale ; cette loi n'est pas obligée de fléchir devant le malheur d'un ou de quelques individus. — « Elle demande aux innocents le sacrifice du bonheur qu'ils avaient rêvé. »

Et alors, en termes magnifiques, le Père Monsabré s'élève à la belle théorie sociale du sacrifice ; et à côté du sacrifice, il montre la force donnée par Dieu pour l'accomplir, « la grâce que Dieu ajoute à sa loi pour prévenir les défaillances de la nature. »

II

Voilà donc réduites à néant toutes les accusations portées contre l'indissolubilité du mariage.

L'orateur, après avoir repoussé toutes les attaques, fait à son tour invasion

sur le territoire ennemi.

Il passe à son second point, divisé lui-même en deux parties : 1. *le divorce est pire que tous les maux dont on veut rendre l'indissolubilité responsable ; — 2. il est un principe de décadence.*

Le Père Monsabré cite l'encyclique du Souverain Pontife Léon XIII sur le mariage chrétien. A la suite du docteur infallible, dont il déclare ne vouloir être que l'humble commentateur, il énumère les maux dont le divorce est la source.

Le mariage devenu contrat résiliable, on le fait à la légère, on s'y décide par le caprice ; n'est-ce pas une aventure qu'on tente et dont on pourra sortir ?

Entrés dans la vie conjugale, les époux donnent libre cours à leurs égoïsmes. Tous les défauts ont leur franchise. A quoi bon ménager un compagnon de route qu'on pourra quitter quand on voudra, au premier chemin de traverse ? Il y a plus : l'époux qui veut divorcer, accumule les avanies, pour lasser son conjoint. Plus de concessions réciproques ; plus de fidélité. Voilà ce que le divorce fait du mariage. A quel degré d'avilissement ne réduit-il pas la femme ! Et les enfants ? Il les sacrifie ; il interrompt le travail de leur éducation ; il les expose aux mauvais traitements d'étrangers ; il leur apprend à haïr ou mépriser le père ou la mère !

Des époux et des enfants la haine passe dans les familles. Le divorce les arme les unes contre les autres ; il multiplie les discords et corrompt la société. Il y ruine le principe régula-